

Par une déclaration solennelle, confirmée par serment, en présence des deux chambres, la nation, en la présence de son Souverain, s'est vue obligée de flétrir comme *superstitieux et idolâtriques*, deux points sacrés de la doctrine chrétienne, qui ont été constamment tenus et pratiqués non seulement par les millions de catholiques de l'empire et leurs coréligionnaires du monde entier, mais aussi par les Communions grecques et orientales, dont la croyance au Sacrement de l'Eucharistie, au Saint Sacrifice de la Messe, à l'honneur, à la vénération et à la dévotion dus à l'auguste Mère de Dieu a toujours été identique à celle de l'Eglise de Rome.

Seule parmi les parlements et les assemblées législatives du monde entier, la législature anglaise contraint le Souverain à déclarer que la religion des trois quarts des chrétiens est superstitieuse et idolâtrique.

Un point qui n'a certainement échappé à personne, c'est que les auteurs de cette déclaration contre Notre-Seigneur Jésus-Christ et sa Sainte Mère ont voulu lui donner plus de force en l'enveloppant dans un serment conçu dans des termes aussi insultants que possible pour le sentiment élevé d'honneur et de sincérité du Souverain.

Au lieu même où cette déclaration et ce serment furent présentés à Sa Majesté, les pairs catholiques, (il faut le rapporter à leur éternel honneur), ont donné un noble exemple de fidélité à leur religion en présentant au lord Chancelier leur protestation raisonnée, qui fut aussitôt rendue publique.

Il y a trois ans, j'ai moi-même attiré l'attention d'un des principaux membres du cabinet sur la question du rappel de cette formule blasphématoire ; mais lui, et d'autres m'assurèrent que le gouvernement d'alors n'avait nullement l'intention de s'occuper de cette affaire, ni de chercher à en obtenir le rappel. Récemment encore, aussitôt que j'eus appris qu'on devait, à l'occasion de l'ouverture du Parlement, présenter la déclaration et le serment au roi, mû par un profond sentiment du devoir, j'ai pris la liberté de m'adresser au Souverain lui-même par une lettre conçue dans les termes de la plus entière fidélité, et dictée par la conscience et la loyauté. Je ne pouvais faire davantage.

A présent on peut espérer qu'à l'exemple des membres de la Chambre Haute, les catholiques de toutes les parties de l'empire, du Canada, de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande, de l'Inde, de